

COMMUNE D'OFFWILLER



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Patrice HILT, Maire

Séance ordinaire du 8 décembre 2023 à 20h00

(convocation datée du 28 novembre 2023)

Membres présents

Sébastien BLAISE, Christophe DOHRMANN, HILT Irma, Patrice HILT, Christian JUND, Denis JUND, Louise JUND, Gertrude LEJEALL, Mélanie MULLER, Fabien POGGIATO, Dominique SCHAEFER, Muriel WEIL.

Absent(s) excusé(s) avec procuration :

Dominique DIFFINÉ, Pierre FLAMANT, Luc SAEMANN.

Absent(s) excusé(s) sans procuration :

NEANT.

Absent(s) non excuse(s):

NEANT.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Dominique DIFFINÉ.

Secrétaire adjoint :

Mme Esther SPACH, secrétaire de mairie

Calcul du quorum (par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) : $15 : 3 = 5$ – *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec **12** membres présents à l'ouverture de la séance, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 novembre 2023

Composition :

Membres élus : 15

Membres élus en fonction : 15

Membres présents à l'ouverture de la séance : 12

Résultats du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 4

Le maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 10 novembre 2023 qui est approuvé à 11 voix pour et 4 abstentions.

2- Subvention demandée par l'école primaire pour un voyage scolaire à « La Hoube »

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 12	Résultats du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

Le conseiller M. Sébastien BLAISE et la conseillère Mme Mélanie MULLER n'ont pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder à l'école primaire d'Offwiller une subvention de 1 503.50 euros pour l'organisation d'un voyage scolaire au centre « Les Aliziers » à La Hoube ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer toutes les pièces concernant cette subvention.

Le crédit est prévu à l'article 6574 du budget primitif 2024.

3- Approbation de la convention d'occupation temporaire et précaire (du 1^{er} janvier 2024 au 7 juillet 2024) du logement n° 3

Composition : Membres élus : 15 Membres élus en fonction : 15 Membres présents à l'ouverture de la séance : 12	Résultats du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
---	---

La conseillère municipale, Mme Mélanie MULLER n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide :

- de proposer et signer une occupation précaire et temporaire (du 1^{er} janvier 2024 au 7 juillet 2024) du logement n°3 situé à l'étage de l'école primaire d'Offwiller pour un loyer mensuel de 105.00 euros auquel s'ajoutent des charges mensuelles prévisionnelles de 195.00 euros ;
- d'autoriser le Maire Patrice HILT à signer une convention d'occupation précaire avec le locataire, ainsi que toutes les pièces à signer dans le cadre de ce loyer.

